

**Socle européen des droits sociaux
Serment Nantes****Événement EUROCITIES au Parlement européen à Bruxelles le 21 février 2019****Principe N°19 Le Logement et l'aide aux sans-abri**

(Un accès au logement social ou à une aide à un logement de qualité doit être fourni aux personnes dans le besoin / Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriées contre les expulsions forcées / Un abri et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale)

Dans la métropole nantaise, le vivre ensemble est une réalité et un objectif constant : chaque habitant doit pouvoir accéder à un logement adapté à ses besoins, et prétendre à un véritable parcours résidentiel, sans qu'il soit exclu des centres-villes et de l'accès aux services. (Objectifs : construire 5000 logements neufs par an / disposer d'une offre de 25% de logements sociaux et 25% de logements accessibles à la propriété / répondre aux besoins spécifiques grâce à une diversification de l'offre / proposer un hébergement pour les gens du voyage).

Toutefois, certains ménages voient leur accès au logement ou leur mobilité contraints ou bloqués. Accompagner ces ménages dans leur parcours d'accès et de maintien dans le logement est une priorité. La Métropole souhaite réaffirmer un principe d'inclusion de tous dans la ville : la mixité des populations, des ménages, des générations, la diversité des constructions et de leurs fonctions (habitat, activités, équipements) sont des piliers de la cohésion sociale.

Dans un contexte à la fois marqué par un dynamisme démographique et économique et par une précarisation d'une partie des habitants liées à la crise économique, la tension qui s'exerce sur les marchés du logement rend l'accès au parc de logements difficile pour une partie des habitants. S'y ajoute la nécessaire intégration des publics migrants : venus de l'Est, en particulier ceux qui ne sont pas sédentarisés, demandeurs d'asiles, réfugiés climatiques... Multiples sont les sollicitations qui faute de réponses en logements viennent mobiliser le secteur de l'hébergement qui représente des signes de fortes tensions.

La priorité est donnée au logement d'abord. Il s'agit par là d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le parc de logements ordinaires pour les ménages les plus fragiles ou aux besoins spécifiques et de fluidifier les parcours des ménages vers le parc autonome. Le parc ordinaire doit pouvoir répondre à une majorité de situations et fluidifier les parcours de sortie d'hébergement, néanmoins certains besoins ne peuvent être couverts par le logement autonome. Il s'agira également de les satisfaire. **La ville de Nantes et Nantes Métropole, s'engagent à accélérer les conditions de mise en œuvre de la politique du Logement d'abord : (2019-2025) objectif de 300 places en résidences sociales classiques, 100 places en maison relais, 50 places en résidence accueil, 150 places pour le dispositif « un chez soi d'abord » pour les personnes présentant des troubles psychiques.**



Le projet IGLOO, illustration concrète de la lutte contre le sans-abrisme : Igloo consiste à permettre à des ménages en très grande précarité sans logement ou en mal logement de contribuer à la construction de leur habitat en bénéficiant d'actions d'insertion sociale et professionnelle. La construction porte sur des collectifs de petite taille (6 logements) regroupant des personnes seules, des familles. Le chantier collectif d'insertion permet de développer les capacités des personnes pour entrer dans une démarche de qualification professionnelle et de travailler sur le vivre ensemble pour lutter contre l'isolement. Le 1^{er} Igloo avait bénéficié des Fonds Européens, les nouvelles opérations sont portées par la Ville pour un budget d'1 million d'euros par programme.

Abbassia HAKEM
Adjoint au Maire de la Ville de Nantes
Solidarité et Inclusion
Membre du Conseil de Nantes Métropole

Abbassia HAKEM
Adjoint au Maire